



N° CP *4e/45-06*  
Séance du 19 MAI 2006

**FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES  
OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN**

**AIRSA Association des Insuffisants Respiratoires du Sud Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8/2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I -1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport 2006/I - 5/05 du 8 décembre 2005 relatif aux interventions diverses au titre de la 5<sup>ème</sup> Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Attribue à l'Association des Insuffisants Respiratoires de Sud Alsace à Willer sur Thur une subvention de 1 000 € pour la participation au congrès national du 9, 10 et 11 juin 2006 à Mulhouse.

Cette somme sera prélevée sur le Fonds Départemental de Soutien aux Manifestations Nationales ou Internationales se déroulant dans le Haut-Rhin à la Fonction 021 Nature 6574 enveloppe 1215 du Budget Départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet *22 MAI 2006*  
Publication *30 MAI 2006*  
Pour être  
Conseil Général  
en délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER